



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 03 . IIII . 2014

**Extrait de décision de la Commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 30 juin 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé de refuser l'autorisation sollicitée conjointement par la SAS Bricorama France, dont le siège social se situe rue du Moulin Paillasson 42300 ROANNE, représentée par son responsable du service expansion, M. Olivier VERGNIERE, et par la SAS La Maison du XIII^{ème} dont le siège social se situe 154 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris, représentée par son président, M. Jean-Claude BOURRELIER, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial de 14 244.90 m² de surface de vente totale, sur le site d'anciennes installations militaires de Romanet (avenue du Général Martial Valin à Limoges).

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

Pour le Préfet,
Pour le Préfet
le *Directeur de Préfecture.*

Gérard JOUBERT